

**COMMUNE D'ARDON**

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars 2019, s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 20h30.*

**Membres présents :** Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1<sup>er</sup> adjoint), Guy LASNIER (2<sup>e</sup> adjoint), André RAIGNEAU (4<sup>ème</sup> Adjointe), Marc VILLAR, Marylène URBANIAK, Anne REAU, Gaël VERRIER, Nathalie FROUX, Sylviane CHEVRIER et Michel TATIN.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Monique BILLOT ayant donné pouvoir à Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Véronique FAUVE ayant donné pouvoir à Jean-Paul ROCHE, et Odile KOPPHABERT ayant donné pouvoir à Michel TATIN.

**Membres absents :** Jean-Claude DALLOT.

**Début de séance : 20h30**

**Fin de séance : 23h55**

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : Gaël VERRIER à L'UNANIMITÉ.

Approbation du PV du conseil du 4 mars 2019 :

Le PV est approuvé à l'UNANIMITE (abstentions de M. VILLAR et M. RAIGNEAU qui étaient absents lors du dernier conseil municipal).

## **1. DÉLIBÉRATIONS**

### **1.1 FINANCES**

#### **1.1.1 Comptes administratif et de gestion 2018 : Commune**

**Délibération N° 2019-012**

**Rapporteurs : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Monsieur ROCHE présente les résultats comptables et financiers 2018, en fonctionnement et en investissement.

Le compte administratif 2018 du budget principal est exposé aux conseillers.

Ce document contient les pièces suivantes :

- Synthèse des résultats 2018 (Compte de gestion du comptable et compte administratif de l'ordonnateur).

■ Les éléments du compte administratif **2018** du budget de la commune présentant la section de fonctionnement, la section d'investissement, le détail des investissements de l'année et les propositions d'affectation des résultats.

**Sous la Présidence de Monsieur Guy LASNIER,**

À la suite de l'exposé de Monsieur l'adjoint en charge des finances,

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal **2018** qui s'établit ainsi :


Fonctionnement	
Dépenses 2018	736 309.20 €
Recettes 2018	928 694.40 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>192 385.20 €</b>

Résultat de clôture Fonctionnement	
Excédent antérieur reporté	391 596.76 €
Résultats de l'exercice 2018	192 385.20 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>583 981.96 €</b>

Investissement	
Dépenses 2018	214 803.46 €
Recettes 2018	75 168.75 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(139 634.71 €)</b>

Résultat cumulé	
Déficit antérieur reporté	(37 399.70 €)
Résultat de l'exercice 2018	(139 634.71 €)
<b>Résultat cumulé</b>	<b>(177 034.41 €)</b>

Ces résultats 2018 sont satisfaisants, et reflètent le dynamisme de la commune et sa bonne gestion. Par ailleurs, pour des raisons de planning, un certain nombre d'investissements prévus en 2018 ont dû être reportés en 2019 et 2020, ce qui explique un total d'investissements sur l'année de 165 684.70 €.



## Investissements 2018

Objet	Montant BP+BS	Réalisé au 31/12/2018
Sécurisation des entrées de bourg	55 000,00	29 019,36
Eclairage public	31 000,00	30 760,00
Signalisation	15 000,00	5 337,79
Sécurisation école	10 000,00	3 800,00
Eglise/ sacristie	25 000,00	19 422,64
Illuminations Noël	5 000,00	4 306,40
Etudes salle festive	15 000,00	-
Terrain STEP	12 000,00	-
Travaux lotissement	50 000,00	7 000,00
Etudes	5 000,00	-
City stade	70 000,00	-
Travaux divers	10 000,00	15 888,00
Solde PLU	5 000,00	4 982,00
Matériel/mobilier	5 000,00	9 588,51
MAM/Santé		2 580,00
Sécurisation CV6		33 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>313 000,00</b>	<b>165 684,70</b>

**Le conseil (Hors de la présence de Madame le Maire et sous la présidence momentanée du doyen de l'assemblée, Monsieur Guy LASNIER), après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

**CONSTATE** que le compte administratif 2018 est conforme au compte de gestion du budget principal 2018

**Et DONNE** quitus à Monsieur le Receveur,

**APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2018 présenté.

### **1.1.2 Comptes administratif et de gestion 2018 : Eau et assainissement**

#### **Délibération N° 2019-013**

**Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Le compte administratif 2017 du budget annexe est exposé aux conseillers.

Ce document contient les pièces suivantes :

- Synthèse des résultats **2017** (Compte de gestion du comptable et compte administratif de l'ordonnateur).
- Les éléments du compte administratif **2017** du budget annexe de la commune présentant la section de fonctionnement, la section d'investissement, le détail des investissements de l'année et les propositions d'affectation des résultats.

**Sous la Présidence de Monsieur Guy LASNIER,**

À la suite de l'exposé de Monsieur l'adjoint en charge des finances,

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe **2018** qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses 2018</b>	94 476.97 €
<b>Recettes 2018</b>	139 857.16 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>45 380.19 €</b>

<b>Résultat de clôture Fonctionnement</b>	
Excédent antérieur reporté	485 725.91 €
Résultats de l'exercice 2018	45 380.19 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>531 106.10 €</b>

<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses 2018</b>	159 366.88 €
<b>Recettes 2018</b>	178 707.73 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>19 340.85 €</b>

<b>Résultat cumulé</b>	
Résultat antérieur reporté	129 822.95 €
Résultat de l'exercice 2018	19 340.85 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>149 163.80 €</b>

Le conseil (Hors de la présence de Madame le Maire et sous la présidence momentanée du doyen de l'assemblée, Monsieur Guy LASNIER), après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

**CONSTATE** que le compte administratif 2018 est conforme au compte de gestion du budget annexe 2018

Et **DONNE** quitus à Monsieur le Receveur,

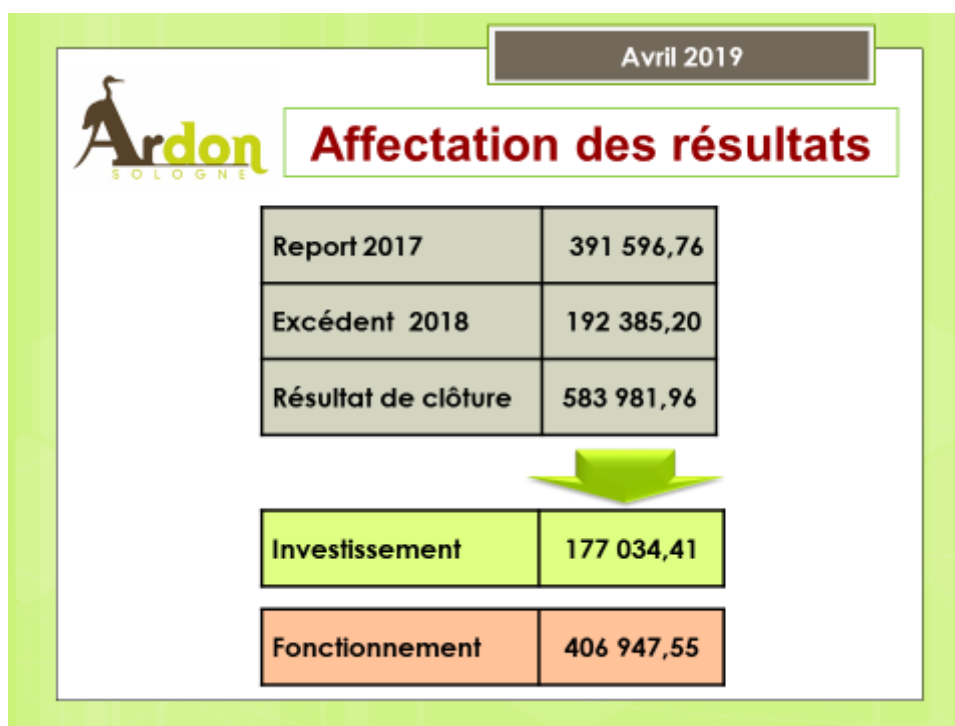
**APPROUVE** le compte administratif du budget annexe 2018 présenté.

### 1.1.3 Affectation des résultats 2018 : Commune

**Délibération N° 2019-014**

**Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat de clôture en excédent de 583 981,96€ en fonctionnement et un déficit de 177 034,41 € en investissement



Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'affectation du résultat comme suit :

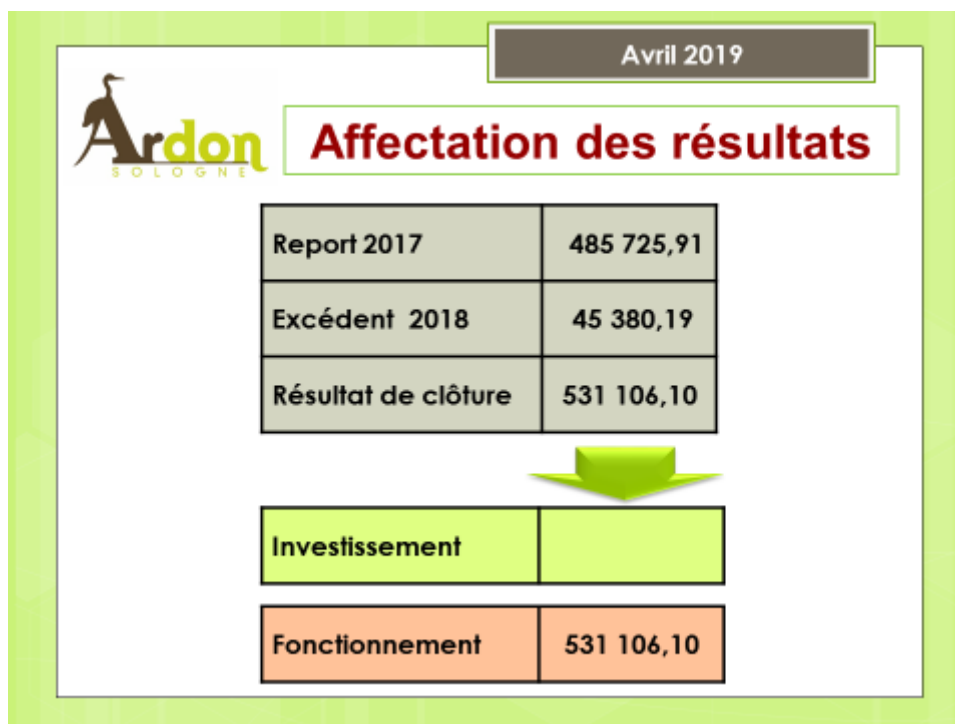
- Affectation de 177 034,41 € au compte 1068 (section investissement) pour combler le déficit d'investissement
- Affectation de 406 947,55 € au compte R 002 (section fonctionnement)

### 1.1.4 Affectation des résultats 2018 : Eau et assainissement

## Délibération N° 2019-015

**Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe de l'exercice 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 531 106,10 €



Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation de 531 106,10 € au compte R 002 (section fonctionnement)

### 1.1.5 Fiscalité 2019

## Délibération N° 2019-016

**Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Madame le Maire rappelle que l'augmentation des taux de fiscalité envisagée en 2016 pour 3 années successives a permis d'augmenter les recettes de la collectivité d'environ 50 K€. Par ailleurs, la taxe foncière a également fortement augmenté en 2017, en raison de l'arrivée d'IKEA, permettant d'obtenir une recette de l'ordre de 90 K€ sur 2 ans.

Ces nouvelles recettes ont permis à la collectivité de faire face aux fortes baisses des dotations constatées ces dernières années (une perte cumulée de 280 K€ sur 6 ans).

Madame le Maire rappelle l'évolution des taux votés depuis 2015 et propose, comme elle s'y était engagée, la reconduction des taux 2018 pour l'année 2019 :

### EVOLUTION DES TAUX DE FISCALITE DEPUIS 2015

	2015	2016	2017	2018	<i>Reconduction 2019</i>
<b>TH</b>	5,61%	5,97%	6,24%	6,55%	<b>6,55%</b>
<b>TFB</b>	8,74%	9,31%	9,73%	10,21%	<b>10,21%</b>
<b>TFNB</b>	27,90%	29,71%	31,04%	32,57%	<b>32,57%</b>

**Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :**

**VOTE** la reconduction des taux des taxes locales pour 2019, à savoir

Le taux de la taxe d'habitation à 6,55 %

Le taux de la taxe sur le Foncier Bâti à 10,21 %

Le taux de la taxe sur le Foncier Non Bâti à 32,57 %

#### **1.1.6 Budget supplémentaire 2019 : Commune**

#### **Délibération N° 2019-017**

**Rapporteurs : Elisabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Monsieur ROCHE précise que l'objet du vote concerne uniquement le budget supplémentaire, puisque le vote du budget primitif a déjà été approuvé en décembre. Le budget supplémentaire permet d'intégrer les affectations des résultats et d'ajuster quelques postes de dépenses et recettes en fonction de nouvelles informations désormais à la disposition de la commune.

Ce budget supplémentaire permet ainsi d'ajuster le budget total (budget primitif + budget supplémentaire).

## Budget supplémentaire 2019 - Commune

<b>Section de fonctionnement</b>	BP 2019	BS 2019 Proposition	BP + BS 2019
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre 011 Charges à caractère général</b>	300 000	-10 000	290 000
<b>60 Achats</b>	83 000		83 000
<b>61 Services extérieurs</b>	136 500	-8 000	128 500
<b>62 Autres services extérieurs</b>	78 200	-2 000	76 200
<b>63 Impôts et Taxes</b>	2 300		2 300
<b>Chapitre 012 Charges de personnel</b>	370 000	15 000	385 000
<b>Chapitre 014 Atténuation de produits</b>	25 000		25 000
<b>Chapitre 65 Charges gestion courante</b>	81 000		81 000
<b>Chapitre 66 Charges Financières</b>	5 000		5 000
<b>Chapitre 67 Charges exceptionnelles</b>	500		500
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>781 500</b>	<b>5 000</b>	<b>786 500</b>
<b>Chapitre 023 Virement à la section Investissement</b>	<b>155 000</b>	<b>416 947</b>	<b>571 947</b>
<b>Chapitre 022 Dépenses Imprévues</b>			<b>0</b>
<b>Chapitre 042 Opé. D'ordre de transferts</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L' EXERCICE</b>	<b>936 500</b>	<b>421 947</b>	<b>1 358 447</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre 70 Ventes Produits</b>	47 000		47 000
<b>Chapitre 73 Impôts et Taxes</b>	787 000		787 000
<b>Chapitre 74 Dotations et Subventions</b>	70 000		70 000
<b>Chapitre 75 Autres Produits</b>	10 000		10 000
<b>Chapitre 013 Atténuation de Charges</b>	22 000	15 000	37 000
<b>Chapitre 76 Produits Financiers</b>			0
<b>Chapitre 77 Produits Exceptionnels</b>	500		500
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>936 500</b>	<b>15 000</b>	<b>951 500</b>
<b>Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté</b>		<b>406 947</b>	<b>406 947</b>
<b>Chapitre 042 : Opé. D'ordre de transferts</b>			
<b>TOTAL RECETTES DE L' EXERCICE</b>	<b>936 500</b>	<b>421 947</b>	<b>1 358 447</b>

L'augmentation des charges de personnel proposée s'avère nécessaire afin de procéder au remplacement d'un agent technique en congé maladie depuis le mois de novembre. Son remplacement sera proposé par un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). La collectivité percevra ainsi des aides de l'Etat, qui viendront s'ajouter aux remboursements de notre assurance statutaire. Ces versements permettront de compenser partiellement les frais supplémentaires liés à ce remplacement.

## Budget supplémentaire 2019 - Commune

<b>Section d'investissement</b>	BP 2019	BS 2019 Proposition	BP + BS 2019
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre 10 Dotations			
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	50 600		50 600
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	25 000	-500	24 500
202 Documents d'urbanisme			0
2031 Etudes	25 000	-500	24 500
2051 Concessions et droits			0
2088 Autres			0
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	175 000	310 500	485 500
211 Terrains / voiries	12 000		12 000
2113 Terrains autres que voiries	76 000		76 000
2128 Agencement terrains			0
2131 Bâtiments publics	25 000	-5 000	20 000
2135 Installations générales		39 000	39 000
2138 Autres constructions		5 000	5 000
2151 Réseaux de voiries	35 000	-7 500	27 500
2152 Installation voiries		226 000	226 000
21538 Autres réseaux		50 000	50 000
21578 Autre matériel et outillage	10 000	-2 000	8 000
2158 Autres installations			0
2182 Matériel de transport			0
2183 Matériel de bureau	17 000	5 000	22 000
2184 Mobilier			0
2188 Autres immo			0
Chapitre 23 Immobilisations en cours	509 400	40 600	550 000
Chapitre 26 Titres de participation		173 347	173 347
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>760 000</b>	<b>523 947</b>	<b>1 283 947</b>
Chapitre 001 Déficit investissement reporté		<b>177 035</b>	<b>177 035</b>
Chapitre 020 Dépenses Imprévues			0
Chapitre 040 Opé. D'ordre de transferts			0
Chapitre 041 Opé. patrimoniales			0
<b>TOTAL DEPENSES DE L' EXERCICE</b>	<b>760 000</b>	<b>700 982</b>	<b>1 460 982</b>

<b>RECETTES</b>			
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	80 000	177 035	257 035
10222 FCTVA	30 000		30 000
10223 TLE	50 000		50 000
1068 Excédent de fonct. Capitalisé		<b>177 035</b>	<b>177 035</b>
Chapitre 13 Subvention d'investissement	125 000	107 000	232 000
1321 Etat		7 000	7 000
1323 Département			0
1328 Autres	125 000	100 000	225 000
1342 Amendes de police			0
Chapitre 17 Emprunts	400 000		400 000
Chapitre 27 Autres immobilisations financières			0
Chapitre 45 Opé. Compte de tiers			0
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>605 000</b>	<b>284 035</b>	<b>889 035</b>
Chapitre 001 Excédent antérieur reporté			0
Chapitre 021 Virement de la section de fonct.	<b>155 000</b>	<b>416 947</b>	<b>571 947</b>
Chapitre 024 Cession			0
Chapitre 040 Opé. D'ordre de transferts			0
Chapitre 041 Opé. patrimoniales			0
<b>TOTAL RECETTES DE L' EXERCICE</b>	<b>760 000</b>	<b>700 982</b>	<b>1 460 982</b>

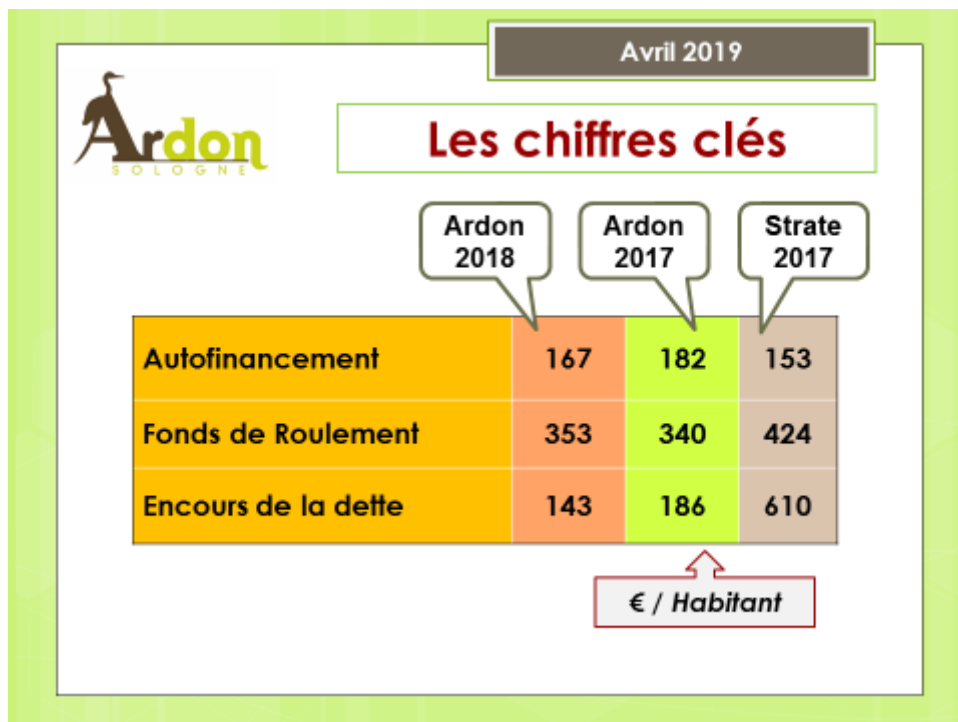
Objet	Montant BP+BS
Sécurisation des entrées de bourg – RD168	170 000,00
Sécurisation CV6	55 000,00
Eclairage public	35 000,00
Signalisation	8 000,00
Sécurisation école	4 000,00
Ecole numérique	17 000,00
Etudes : flux, salle festive	17 500,00
Eglise	20 000,00
Acquisitions foncières : MAM/Pôle santé, STEP	88 000,00
Viabilisations : extensions de réseaux ENEDIS	27 500,00
Travaux divers	35 000,00
Chemins et fossés	15 000,00
Matériel et mobilier	13 000,00
MAM/Santé	555 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 060 000,00</b>

Le montant des investissements est particulièrement élevé cette année car en plus des investissements 2018 reportés, il prévoit la construction de deux équipements communaux de première importance : la maison d'assistantes maternelles et le pôle de santé. Madame le Maire insiste sur le fait que ces équipements augmentent d'une manière significative le patrimoine bâti de la commune. Leur financement sera facilité par l'obtention de prêts à taux particulièrement bas.

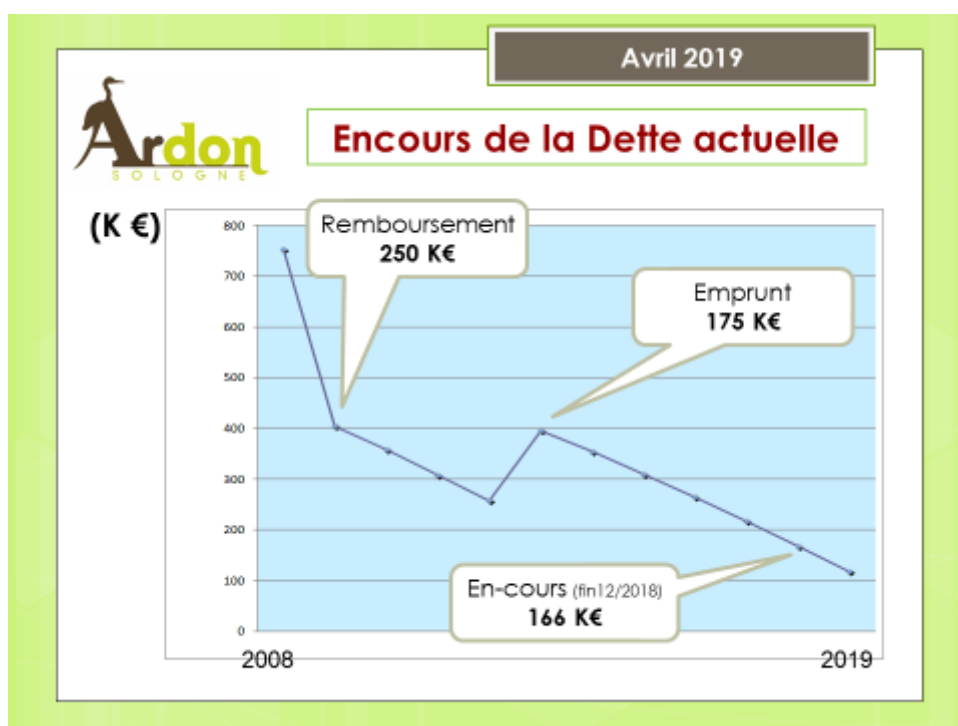
**Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :**

**CONSIDÈRE** les conclusions de la commission des finances qui s'est réunie le 25 mars 2019,  
**CONSIDÈRE** le projet de budget supplémentaire 2019 du budget principal présenté et soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,  
**ADOpte** la section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2019 pour le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 421 947,55 €.  
**ADOpte** la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2019 pour le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 700 981,96 €.

A ce stade du conseil, Madame le Maire et Monsieur ROCHE rappellent les chiffres clés et les perspectives financières de la commune.



On observe que l'autofinancement est légèrement supérieur à la strate, le fonds de roulement légèrement inférieur à la strate et l'encours de dette très faible.



Avril 2019



## Les perspectives financières

PROSPECTIVE FINANCIERE ACTUALISEE / Avril 2019

(K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Ressources</b>							
Autofinancement	137	144	210	192	165	200	200
FCTVA, TA	55	36	57	38	80	85	50
Subventions	5		7		232	30	
Emprunts			91		400		
<b>Emplois</b>							
Remboursement dette	45	47	48	49	50	38	38
Investissements	280	133	146	165	1060	250	220
<b>Fonds de roulement</b>							
	219	219	390	406	173	200	192

DETR/CD45 : 75 K€  
entrées bourg  
CRST+Fds concours :  
150 K€ MAM/sanité  
ENIR : 7 K€ école num.

emprunt CDRC : 250 K€ sur 15  
ans à 0,75%  
emprunt 150 K€ à 1,7% / 15 ans

Les investissements 2019 seront donc financés grâce à des emprunts particulièrement avantageux cette année.

### 1.1.7 Budget supplémentaire 2019 : Eau et assainissement

**Délibération N° 2019-018**

**Rapporteurs : Elisabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

## Budget Supplémentaire 2019 - Eau & Assainissement

<b>Section de fonctionnement</b>	BP 2019	BS 2019 PROPOSITION	BP + BS 2019
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre 011 Charges à caractère général	37 000		37 000
Chapitre 012 Charges de personnel	15 000		15 000
Chapitre 014 Attenuation de produits	20 000		20 000
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 000		2 000
Chapitre 66 Charges Financières	0		0
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000		1 000
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000</b>
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	<b>45 500</b>	<b>531 106</b>	<b>576 606</b>
Chapitre 022 Dépenses Imprévues			0
Chapitre 042 Opé. D'ordre de transferts (Amort.)	30 000		30 000
<b>TOTAL DEPENSES DE L' EXERCICE</b>	<b>150 500</b>	<b>531 106</b>	<b>681 606</b>

<b>RECETTES</b>			
Chapitre 70 Ventes Eau et assainissement	144 000		144 000
Chapitre 74 Subventions d'exploitation			0
Chapitre 75 Autres Produits			0
Chapitre 76 Produits Financiers			0
Chapitre 77 Produits Exceptionnels			0
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>144 000</b>	<b>0</b>	<b>144 000</b>
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté		<b>531 106</b>	<b>531 106</b>
Chapitre 042 Opé. D'ordre de transferts(Sub.Trans.)	6 500		6 500
			0
<b>TOTAL RECETTES DE L' EXERCICE</b>	<b>150 500</b>	<b>531 106</b>	<b>681 606</b>

## Budget Supplémentaire 2019 - Eau & Assainissement

<b>Section d'investissement</b>	BP 2019	BS 2019	BP + BS 2019
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre 13 Subvention investissement			
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	20 000	10 000	30 000
2031 Etudes	20 000	10 000	30 000
2051 Concessions et droits			0
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	60 000	0	60 000
2111 Terrains			0
2156 Matériel d'exploitation	60 000		60 000
2158 Autres			0
2188 Autres immo corporelles			0
Chapitre 23 Immobilisations en cours	425 000	1 214 269	1 639 269
2313 Constructions (STEP)	200 000	1 025 000	1 225 000
2313 Matériel et outillage (CE)	225 000	15 000	240 000
238 Avances et acomptes		174 269	174 269
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>505 000</b>	<b>1 224 269</b>	<b>1 729 269</b>
Chapitre 040 Opé. D'ordre de Tranferts (Sub.Trans.)	6 500		6 500
Chapitre 020 Dépenses Imprévues			0
Chapitre 001 Déficit investissement reporté			0
<b>DEPENSES DE L' EXERCICE</b>	<b>511 500</b>	<b>1 224 269</b>	<b>1 735 769</b>

<b>RECETTES</b>			
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	0	0	0
10222 FCTVA	0		0
1068 Excédent de fonct. Capitalisé			0
Chapitre 13 Subventions d'investissement	110 000	370 000	480 000
Chapitre 16 Emprunts	326 000	174 000	500 000
dont emprunt	250 000		250 000
dont ligne de trésorerie	76 000	174 000	250 000
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>436 000</b>	<b>544 000</b>	<b>980 000</b>
Chapitre 040 Opé. D'ordre de Tranferts (Amort.)	30 000		30 000
Chapitre 001 Excédent antérieur reporté		<b>149 163</b>	<b>149 163</b>
Chapitre 021 Virement de la section de fonct.	<b>45 500</b>	<b>531 106</b>	<b>576 606</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L' EXERCICE</b>	<b>511 500</b>	<b>1 224 269</b>	<b>1 735 769</b>

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

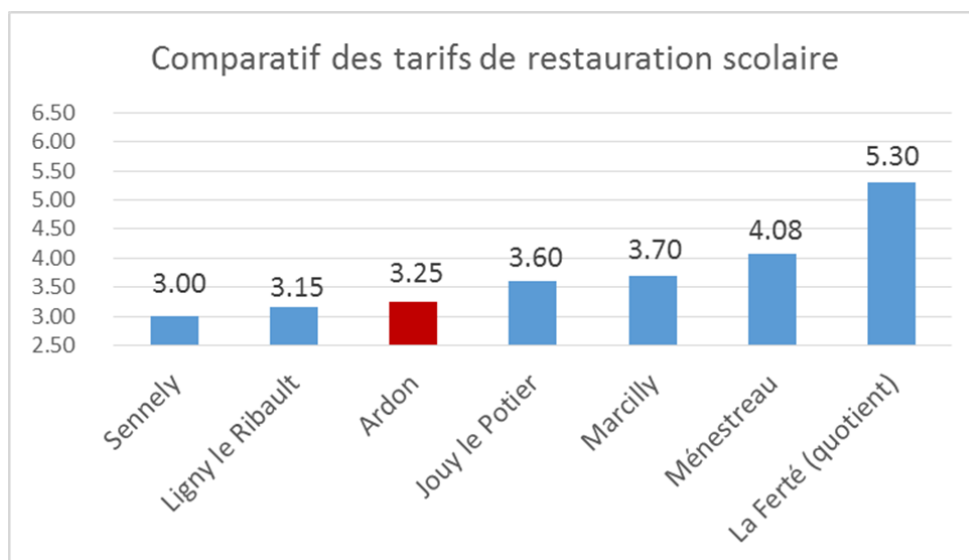
**CONSIDÈRE** les conclusions de la commission des finances qui s'est réunie le 25 mars 2019,  
**CONSIDÈRE** le projet de budget supplémentaire 2019 du budget annexe présenté et soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,  
**ADOpte** la section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2019 pour le budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 531 106,10 €.  
**ADOpte** la section d'investissement du Budget Supplémentaire 2019 pour le budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 224 269,90 €.

### 1.1.8 Tarifs périscolaires : cantine, garderie accueil de loisirs du mercredi

**Délibération N° 2019-019**

**Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire**

Madame le Maire présente le comparatif des tarifs de repas avec les communes voisines :



Elle précise que la dernière augmentation a eu lieu en janvier 2017 et propose ainsi une augmentation de 10 centimes d'euros par repas à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Par ailleurs, compte tenu des tarifs pratiqués pour la garderie et l'ALSH du mercredi, elle propose de ne pas les augmenter.

Il est précisé que les tarifs institués en fonction du quotient familial pour l'ALSH permettent à quelques familles de bénéficier de tarifs moins élevés.

Dans ces conditions, Madame URBANIAK suggère la mise en œuvre d'un tarif préférentiel pour les familles en difficulté, leur permettant de s'acquitter de leurs factures plutôt que de faire une demande d'aide auprès du CCAS.

Madame le Maire propose qu'une solution soit proposée lors du prochain conseil municipal : un tarif moins élevé pour les familles qui rempliraient un certain nombre de critères à définir, sur présentation d'un dossier étudié par le CCAS ou la mairie.

**Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :**

**FIXE** le prix du repas enfant à 3.35 € à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019

**MAINTIENT** les tarifs actuels pour les services garderie et ALSH du mercredi.

Le règlement du service de restauration scolaire sera modifié en conséquence.

## 1.2 AFFAIRES GENERALES

### 1.2.1 Intervention de l'EPFLI pour l'acquisition du lot 7 domaine de l'Ardoux

#### Délibération N° 2019-020

**Rapporteurs : Elysa BLACHAIS CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Madame le Maire rappelle la demande d'intervention concernant l'acquisition d'un terrain contigu à une parcelle communale. Compte tenu des demandes nombreuses reçues en mairie dans le cadre du pôle santé, il pourrait être envisageable de prévoir une future extension sur ce terrain, ou d'autres services de proximité.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFLI, le Conseil communautaire a émis un avis favorable sur l'opération de portage envisagée par délibération en date du 05 février 2019.

Le mandat confié à l'EPFLI consistera à négocier l'acquisition du bien concerné, situé à ARDON, lieudit « Domaine de l'Ardoux », section AE n°97 d'une superficie totale de 542 m<sup>2</sup>.

Le coût prévisionnel de l'acquisition foncière est estimé à 70 000 €. La consultation des Domaines n'est pas nécessaire considérant que la valeur vénale des biens est a priori inférieure à 180 000 €. Le mandat de l'EPFLI sera limité à ce seuil.

Dans cette hypothèse, le portage foncier s'effectuera sur une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement dissocié, c'est-à-dire que le remboursement du capital se fera à terme et le remboursement des frais de portage se fera annuellement, au regard de la simulation produite par l'EPFLI. Observation étant ici faite que la durée du portage pourra être réduite ou allongée selon l'évolution et l'avancement du projet, sur demande auprès de l'EPFLI.

La gestion des biens sera assurée par l'EPFLI pendant la durée du portage.

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,  
Vu le dossier de demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018,  
Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, par délibération du Conseil en date du 05 février 2019,  
Vu le projet de convention de portage foncier avec l'EPFLI Foncier Cœur de France,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

**HABILITE** le Maire à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de création d'un équipement public, nécessitant l'acquisition du bien situé à ARDON, en nature de terrain nu, ainsi cadastré : section AE n°97 lieudit « Domaine de l'Ardoux » d'une superficie de 542 m<sup>2</sup> ;

**HABILITE** l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition du bien immobilier ci-dessus désigné jusqu'à concurrence du mandat donné, soit de 180 000€, et d'autoriser son représentant à signer tous documents et avant-contrats ainsi que le ou les acte(s) authentique(s) de vente ;

**AUTORISE** le représentant de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer tous documents, l'avant-contrat et l'acte authentique dans le cadre du mandat donné ;

**APPROUVE** les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement dissocié;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

D'une façon générale, d'approuver les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ;

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens par la Commune aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **1.2.2 Enquête publique préalable à l'aliénation de l'ancien chemin de La Touche**

**Délibération N° 2019-021**

**Rapporteurs : Elysa**beth** BLACHAIS CATOIRE, Maire et Guy LASNIER, Adjoint**

Le chemin de la Touche assure la jonction entre ce qui est usuellement appelé chemin de Villiers et le CV6, face à la propriété du Clou. La liaison chemin de la Touche – CV6 a été simplifiée récemment par l'achat d'une bande de terrain qui évite aux randonneurs d'emprunter la partie terminale tortueuse et humide du dit chemin.

L'aliénation portera donc sur la partie terminale de ce chemin, sur une longueur approximative d'environ 300 mètres, située entre les Dolines appartenant au Département et une propriété privée.

Après avoir effectué la demande de remplacement au PDIPR de ce chemin par le nouveau, acquis par la commune en 2017, la procédure d'aliénation peut être engagée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

**AUTORISE** Madame le Maire à engager la procédure d'enquête publique en vue de l'aliénation de l'ancien de chemin de La Touche

Monsieur LASNIER précise que l'enquête publique se déroulera du 17 mai au 1<sup>er</sup> juin inclus, en mairie pour les chemins inclus dans la propriété Thalès, la branche sud-est et la branche sud d'un chemin situé au sud du château des Quatre Vents, et la terminaison Est du chemin de La Touche.

Les permanences du commissaire enquêteur seront assurées aux dates suivantes :

- le samedi 18 mai 2019 de 9h00 à 12h00

- le mercredi 29 mai 2019 de 9h00 à 12h00.

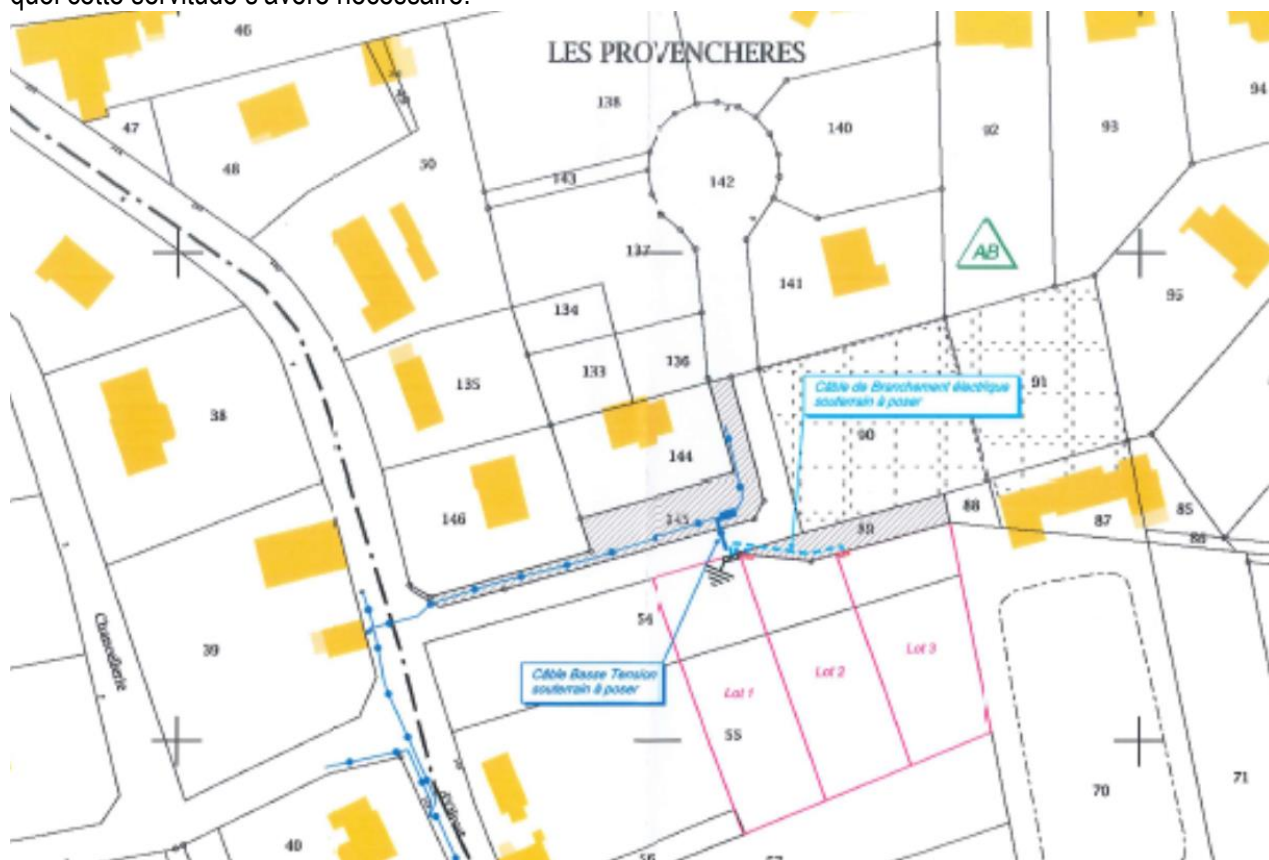
## **1.3 URBANISME**

### **1.3.1 Convention de servitude allée des Tilleuls**

**Délibération N° 2019-022**

**Rapporteur : Elysa**beth** BLACHAIS-CATOIRE, Maire**

Madame le Maire expose la nécessité d'accorder une servitude à ENEDIS en vue du raccordement au réseau d'électricité de 2 parcelles nouvellement créées allée des Tilleuls. Le réseau ainsi créé doit passer en souterrain des parcelles AB89 et AB145, faisant partie du domaine privé de la commune. C'est pourquoi cette servitude s'avère nécessaire.



**Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :**  
**APPROUVE** la convention de servitudes demandée par ENEDIS  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention

### 1.3.2 Création de servitudes de passage sur le domaine privé de la commune

**Délibération N° 2019-023**

**Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Conformément à la demande formulée par le conseil municipal lors de sa dernière réunion, un projet d'aménagement d'ensemble est présenté pour le terrain arrière de la mairie.



Les lots ci-dessus en vert clair correspondent à des projets en cours, les lots en orange pourraient être envisagés à plus long terme.

L'accès aux lots à bâtir de surfaces de 935 (4 allée des Tilleuls), 950 (6 allée des Tilleuls) et 900 m<sup>2</sup> (partie de la parcelle AB71) nécessitent l'attribution d'une servitude de passage par la commune, leur accès se faisant par le domaine privé.

Pour ce qui concerne la parcelle AB71, et après de longs échanges, les conseillers municipaux souhaitent demander au propriétaire un délai de réflexion de 6 mois avant d'accorder la servitude, cette parcelle ayant un intérêt certain pour la commune dans le cadre d'un projet d'aménagement global. Il sera donc proposé au propriétaire de revenir vers lui d'ici le mois de septembre avec une proposition d'acquisition d'une partie de son terrain ou l'accord pour une servitude de passage.

Pour les 4 et 6 allée des Tilleuls :

**Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil municipal :**

**AUTORISE** la création des servitudes de passage pour la desserte des 4 et 6 allée des Tilleuls par la parcelle AB89

**DONNE** Tous pouvoirs au Maire pour la signature des actes notariés utiles

**PRECISE** que les honoraires du notaire seront à la charge des bénéficiaires de la servitude

## 1.4 EAU ET ASSAINISSEMENT

### 1.4.1 Remise en état du réseau pluvial à La Noue

Délibération N° 2019-024

**Rapporteurs : Elysa** **BLACHAIS CATOIRE, Maire** **et André RAIGNEAU, Adjoint**

Monsieur RAIGNEAU indique qu'à la suite des recherches effectuées dans les canalisations du réseau d'eaux pluviales du lotissement La Noue, il convient de réaliser un chemisage des canalisations, permettant de prolonger la durée de vie du réseau sans avoir à intervenir par ouverture de tranchées.

Deux propositions financières ont été reçues :

Travaux	SOA	M3R
Installation de chantier		400.00
Nettoyage préalable des canalisations	1 050.00	900.00
Location matériel	2 200.00	2 750.00
Chemisage continu diam 250 (35ml)	3 657.50	3 332.00
Chemisage continu diam 300 (82ml)	9 922.00	9 396.00
Rapport final	275.00	250.00
<b>TOTAL HT</b>	<b>17 104.50</b>	<b>17 028.00</b>
<b>Remise 5%</b>		<b>-851.40</b>
<b>TTOAL HT après remise</b>	<b>17 104.50</b>	<b>16 176.60</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>20 525.40</b>	<b>19 411.92</b>

**Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil municipal :**

**APPROUVE** les travaux de rénovation des canalisations

**VALIDE** l'offre de l'entreprise M3R

**DONNE** Tous pouvoirs au Maire pour engager les travaux

## **1.5 RESSOURCES HUMAINES**

### **1.5.1 Création de poste Adjoint technique en CAE**

**Délibération N° 2019-025**

**Rapporteur : Elysa** **BLACHAIS CATOIRE, Maire**

Comme évoqué lors de la présentation du budget supplémentaire, il convient de prévoir le remplacement d'un agent technique, absent depuis le mois de novembre, et dont le retour est peu probable. A l'occasion de la recherche de candidats, Pôle Emploi a proposé à la commune de recruter un agent en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), permettant de bénéficier de charges sociales réduites et d'aides de l'Etat. Le comparatif avec un CDD traditionnel est présenté :

	CDD 6 mois	CAE 9 mois
Traitement brut	1 537.02	1 521.25
Charges patronales	631.71	168.79
Coût total mensuel	2 168.73	1 690.04
Aides Etat	0	-347.72
Reste à charge mensuel de la commune	2 168.73	1 342.32
Coût total contrat	13 012.38	12 080.88
	Si 3 mois supp + 6 506.19	
	19 518.57	12 080.88

Parallèlement, Madame le Maire précise que l'assurance statutaire prend en charge 1830 € par mois à plein traitement pour l'agent en arrêt maladie et 915 € par mois à demi-traitement.

**Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil municipal :**

**APPROUVE** la création de poste d'un adjoint technique territorial à temps plein en CAE à partir du 6 avril 2019

**DONNE** Tous pouvoirs au Maire pour signer la convention avec Pôle Emploi, le contrat avec l'agent et tous autres documents nécessaires

## 2. INFORMATIONS

### ◆ Attribution de marchés par la CAO

#### 1. Entretien des espaces verts

Madame le Maire indique que la consultation a été engagée le 14 janvier pour une remise des offres le 15 février. Dans ce cadre, 2 offres ont été reçues dans les délais.

Le prestataire retenu est la société LAVIVERTE pour un coût annuel de 24 792.60 € TTC pendant 3 ans (coût similaire au contrat 2016-2018).

### ◆ STEP

La procédure d'acquisition du terrain est toujours en cours. Après consultation auprès du notaire et d'un avocat, il est précisé qu'une procédure d'expropriation n'aurait aucun fondement puisque les 5 associés vendeurs sont tous d'accord sur la chose et sur le prix.

Aujourd'hui, la seule difficulté est administrative au sein de la SCA propriétaire du terrain, puisqu'aucun mandataire gérant ne peut signer la promesse de vente.

Un courrier sera donc envoyé aux 5 associés dès le 3 avril, rappelant l'intérêt général du projet, l'historique et les contraintes réglementaires pour la commune impliquant un démarrage des travaux impératif en septembre.

En effet, le récépissé de déclaration de la Préfecture a été établi le 6 juillet 2017 avec un délai de mise en service de l'équipement de 3 ans à compter de cette date.

Compte tenu de l'avancement probable du dossier administratif de la société dans les semaines à venir, la signature d'une promesse serait envisageable fin juin pour un commencement des travaux en septembre et une mise en service de l'équipement avant le 6 juillet 2020.

#### ◆ Château d'eau

Les travaux de remise en état arrivent à leur terme. Après une suspicion de fuite, les recherches ont été effectuées et ont permis d'établir que les traces repérées provenaient d'un débordement lors du remplissage à plein de la cuve, et de condensation. Aucune fuite n'est donc avérée. La remise en service de l'équipement est prévue en fin de semaine, les analyses ayant été validées par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

#### ◆ Travaux RD168 Nord et Sud

A l'occasion de la réunion de lancement du 25 mars, le planning prévoit un démarrage des travaux par la partie Sud le 15 avril, et une fin prévisionnelle de l'ensemble des VRD (voiries et réseaux divers) le 7 juin. Une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place pendant la durée du chantier, et la bande de roulement programmée par le Conseil Départemental devrait être réalisée à la suite. Les plantations prévues auront lieu à l'automne.

#### ◆ Eglise

Près de 30 000 € ont été investis depuis 2018 dans la rénovation de l'Eglise (Sacristie, vitraux, étanchéité, etc...). Par ailleurs, le groupement paroissial ayant souhaité la suppression de l'embranchement et des travaux de rénovation du sol étant nécessaires, des devis ont été réalisés pour un montant de l'ordre de 20 K€. Des discussions sont en cours afin de déterminer le montant de prise en charge de ces travaux par le Diocèse, avec pour objectif un reste à charge de la commune ne dépassant pas les 6 000 € TTC.

#### ◆ Questionnaire CCAS

Madame le Maire remercie Madame URBANIAK et Madame CHEVRIER qui ont élaboré un questionnaire à la population pour le CCAS. Il sera distribué prochainement et les administrés pourront y répondre sur support papier ou sur internet, par le biais du site de la commune.

#### ◆ Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT

Décisions	Objet	Montant TTC
2019-DDM006 du 11/03/19	Brûleur chaudière fioul cantine : <i>MOLLIERE</i>	1 586.32
2019-DDM007 du 14/03/19	Sanitaires période estivale pêche : <i>Sanitloc</i>	2 808.00
2019-DDM008 du 20/03/19	Réparation autolaveuse gymnase : <i>MecaClean</i>	663.68
2019-DDM009 du 25/03/19	Sortie ALSH 22 mai : <i>TRANSDEV</i> À répartir avec les anciens (transport mutualisé)	495.00

## Décision de Non Prémption

DNP2019-004 du 04/03/19

Parcelle AB54, 55 et 56 (58a 61ca) : 98-110 rte d'Olivet

### ◆ Agenda

<b>Conseils municipaux</b>	<b>6 mai</b> <b>3 juin</b> <b>16 septembre</b> <b>14 octobre</b> <b>18 novembre</b> <b>16 décembre</b>
<b>Exposition Blasons d'Ardon</b>	<b>26 avril</b>
<b>Challenge du Centre dans le Loiret</b>	<b>28 avril</b>
<b>Concert Violons d'Ingres</b>	<b>3 mai</b>
<b>Inauguration boulodrome</b>	<b>4 mai</b>
<b>Cérémonie commémorative</b>	<b>8 mai</b>
<b>Ronde du Loiret (épreuve cyclo sportive)</b>	<b>12 mai</b>
<b>Fête du pain</b>	<b>25-26 mai</b>
<b>Fête des mères</b>	<b>26 mai</b>
<b>Elections européennes</b>	<b>26 mai</b>
<b>Trans'Sologne</b>	<b>2 juin</b>
<b>Fête de l'école</b>	<b>21 juin</b>
<b>Fête de la musique/ concert Syntonie</b>	<b>22 juin</b>
<b>Fête champêtre RAM</b>	<b>22 juin</b>
<b>Randonnée de gare à gare</b>	<b>7 juillet</b>
<b>Fête Nationale</b>	<b>14 juillet</b>

Aucune autre question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Madame le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 23h55.